

## Optimiser la prise en charge de mes soins !

Par Céline Jourvert, Assistante de service social du Réseau

### Changer de contrat de mutuelle facilement ! C'est possible !



Depuis le 1er Décembre 2020 , il est possible de résilier son contrat d'assurance santé à tout moment à condition que votre souscription ait dépassé une année.

En effet, dès lors que le contrat a plus d'un an, il est possible d'y mettre fin sans attendre sa date d'échéance et sans frais particulier.

#### Comment connaître ma date d'échéance ?

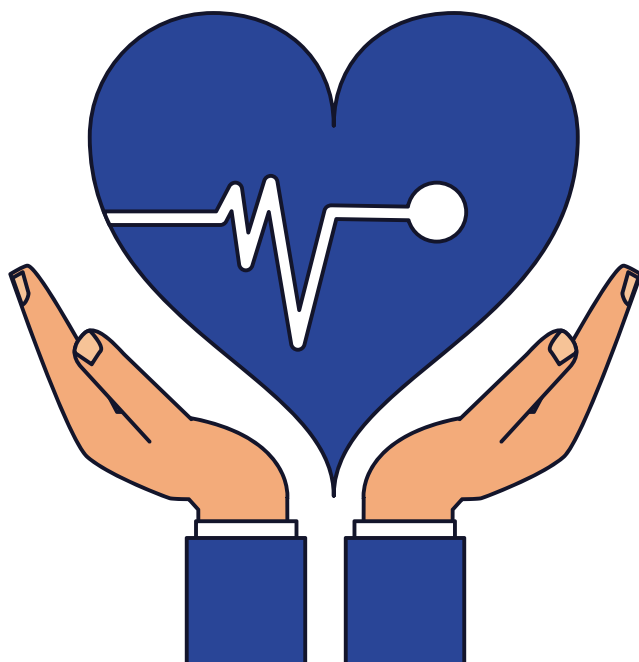
La date d'échéance est indiquée dans votre contrat, de mutuelle santé, dans les conditions générales mais également dans l'avis d'échéance que l'assureur doit envoyer chaque année.

#### Quelle démarche accomplir ?

Pour mettre fin à votre contrat il est simplement nécessaire de réaliser un courrier précisant votre demande de résiliation de contrat, à envoyer de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. La mutuelle dispose d'un mois pour résilier le contrat et éventuellement rembourser les cotisations versées en trop.

### Et pour les personnes prenant la retraite ?

Lors d'un départ en retraite, le salarié a deux choix : il peut conserver sa mutuelle santé obligatoire d'entreprise en demandant sa portabilité ou demander des devis de complémentaire santé pour trouver une offre plus adaptée à son statut de retraité.



## Se sentir comme dans des chaussons...



En fonction de vos besoins, votre médecin traitant peut vous prescrire des chaussures adaptées. Grâce à une ordonnance, les CHUT (Chaussures Thérapeutiques à Usage Temporaire) et CHUP (Chaussures Thérapeutiques à Usage Prolongé) peuvent être remboursées en partie par l'assurance maladie. Les personnes de plus de 18 ans peuvent prétendre à un renouvellement par an par rapport à la date de prise en charge initiale et les moins de 18 ans un renouvellement tous les 6 mois.

Pour connaître la base de remboursement des chaussures qui vous ont été prescrites, n'hésitez pas à contacter directement votre caisse d'assurance maladie (CPAM 3646) ou vous rapprocher de votre pharmacien.

Pour bénéficier d'une aide éventuelle sur le reste à votre charge, vous pouvez faire une demande d'aide financière à votre caisse d'assurance maladie.

## Frais de santé trop lourds, l'assurance maladie peut vous aider à rebondir...

Si vous êtes confrontés à la nécessité de répondre à des frais de santé remboursés partiellement ou non remboursés, et que cela crée un déséquilibre dans votre budget, vous pouvez réaliser une demande d'aide financière auprès de la sécurité sociale. Il peut s'agir de soins liés à des prothèses dentaires, des frais d'optique, des appareils auditifs, des frais liés à une hospitalisation...

Pour ce faire il est nécessaire de compléter un dossier type et de joindre tous les justificatifs de charges, de ressources et de frais de santé sollicités par la commission.

Pour récupérer ce dossier et être informé plus précisément sur ce dispositif et ses formalités, n'hésitez pas à entrer en relation avec le service social de votre assurance maladie ou joindre directement l'assistante de service social du réseau Air+R.

